



CFGGA

Certificat de Formation à la Gestion Associative

*« Je suis bénévole, le CFGGA me concerne !
Être mieux "armé" pour exercer mes responsabilités en matière de
gestion associative, c'est possible. »*

OCTOBRE 2019 - MARS 2020

Inscription en ligne jusqu'au **27 septembre 2019**

en cliquant sur le lien suivant :

https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSfl-o0EXoB1jemPILX2JKztEvYNllsdtv9stnrV2icELDaQ/viewform?usp=sf_link

LE CERTIFICAT DE FORMATION A LA GESTION ASSOCIATIVE

S'adresse à toutes les personnes (à partir de 16 ans) souhaitant s'engager dans des projets associatifs. La formation consiste à faire acquérir à des bénévoles membres d'une association, des connaissances nécessaires pour leur permettre l'exercice de responsabilités dans la gestion administrative, financière et humaine d'une association.

MODALITÉS PRATIQUES

Le C.F.G.A. se compose de deux phases :

- 12 séances de formation théorique [voir détail ci-dessous]. Au total 30 heures de formation, qui se dérouleront du 15 octobre 2019 au 21 mars 2020
- Une formation pratique de 20 jours accomplie sous tutorat pédagogique

LIEU DES FORMATIONS THEORIQUES : Maison des sports de Rennes, 13b, avenue de Cucillé.

HORAIRES DES FORMATIONS THEORIQUES :

Pour les séances en soirée : **19h à 21h30** - Pour les séances du samedi : **10h -12h 30 et 13h30 -16h**

EFFECTIF : Groupe de 15 maximum

MODALITES D'INSCRIPTION :

Inscription en ligne obligatoire : [ICI](#)

Votre inscription ne sera validée qu'à réception **AVANT LE 27 SEPTEMBRE 2019 :**

✎ Le chèque de règlement à l'ordre du CROS Bretagne [VOIR TARIFS CI-DESSOUS]

✎ Pour ceux qui suivent la totalité du CFGA :

- Un n° adhérent AFDAS (OPCO). Pour l'obtenir, votre club devra remplir dès maintenant le formulaire [ICI](#).

- Si vous êtes Président, Trésorier ou Secrétaire général, un justificatif de fonction : extrait de délibération du conseil d'administration avec composition du bureau et comité directeur.

Tous les éléments sont à envoyer au CROS Bretagne - Maison des sports - 13b, avenue de Cucillé - 35065 Rennes cedex avant le 27 septembre 2019. **Pour valider le CFGA, il est nécessaire de participer à l'ensemble de la formation. Il est toutefois possible de vous inscrire aux modules de votre choix mais la partie théorique du CFGA ne sera pas validée.**

TARIFS

Inscription à la totalité du CFGA : 100 euros - Ci-dessous les tarifs des inscriptions par module :

Module 1 «Présentation et nouvelle gouvernance» 1 séance : Mardi 15/10/19 de 19h à 21h30 <u>TARIF 10 euros</u>	Module 2 « La loi 1901» 1 séance : Judi 7/11/19 de 19h à 21h30 <u>TARIF 10 euros</u>	Module 3 « Organisation & gouvernance » 2 séances : Judi 21/11 de 19h à 21h30 Judi 5/12/19 de 19h à 21h30 <u>TARIF 20 euros</u>
Module 4 « Comptabilité » 3 séances : Samedi 14/12/19 de 10h à 12h30 Samedi 14/12/19 de 13h30 à 16h Mardi 14/01/20 de 19h à 21h30 <u>TARIF : 30 euros</u>	Module 5 « Ressources humaines » 3 séances : Mardi 28/01/20 de 19h à 21h30 Mardi 11/02/20 de 19h à 21h30 Judi 5/03/20 de 19h à 21h30 <u>TARIF 30 euros</u>	Module 6 « Communication » 2 séances : Samedi 21/03/19 de 10h à 12h30 Samedi 21/03/19 de 13h30 à 16h <u>TARIF : 20 euros</u>

PROGRAMME

OBJECTIFS

CONTENUS

<p>MODULE 1 PRESENTATION CFGA ET GOUVERNANCE DU SPORT MARDI 15 OCTOBRE 2019 19h/21h30</p>	<ul style="list-style-type: none">• Présentation du CFGA (distribution des livrets)• La nouvelle gouvernance	<ul style="list-style-type: none">• Evolution du monde associatif : approches statistiques, données de cadrage• Structuration du Mouvement Sportif Associatif• Les associations, les collectivités territoriales, l'Etat et ses particularités territoriales (Charte d'engagement avec les territoires)
<p>MODULE 2 LOI 1901 JEUDI 7 NOVEMBRE 2019 19h/21h30</p>	<ul style="list-style-type: none">• Acquérir une culture générale sur la spécificité du fait associatif, son évolution et son environnement	<ul style="list-style-type: none">• La Loi 1901 (1ère approche)• L'associatif par rapport aux autres formes d'organisation de l'économie sociale• Les différentes formes d'associations – Statuts des SCIC (Sociétés Coopératives d'Intérêt Collectif)• Les structures de l'économie sociale et solidaire (Loi Hamon)
<p>MODULE 3 ORGANISATION ET GOUVERNANCE Séance 1 JEUDI 21 NOVEMBRE 2019 19h/21h30</p>	<ul style="list-style-type: none">• Acquérir des compétences en matière d'organisation et de gouvernance	<ul style="list-style-type: none">• Administration et organisation : analyse des statuts, du règlement intérieur, notion de « membre »• Les démarches administratives lors de la création et de la vie de l'association
<p>MODULE 3 ORGANISATION ET GOUVERNANCE Séance 2 JEUDI 5 DECEMBRE 2019 19h/21h30</p>	<p>Acquérir des compétences en matière d'organisation et de gouvernance</p>	<ul style="list-style-type: none">• Les instances décisionnelles : organisation et fonctionnement (assemblées générales, réunions de comité et bureau directeurs)• Le rôle des dirigeants associatifs
<p>MODULE 4 COMPTABILITE Séance 1 & 2 SAMEDI 14 DECEMBRE 2019 10h/12h30 et 13h30/16h</p>	<ul style="list-style-type: none">• Acquérir des compétences en matière de finances associatives	<ul style="list-style-type: none">• Définition des méthodes comptables : à partie double (sur engagement) et trésorerie (simple)• Les documents financiers annuels d'une comptabilité sur engagement : bilan et compte de résultat• Tenue d'une comptabilité simple• Mise en oeuvre d'une comptabilité simple

PROGRAMME

OBJECTIFS

CONTENUS

MODULE 4
COMPTABILITE
Séance 3
MARDI 14 JANVIER
2020
19h/21h30

• Acquérir des compétences en matière de finances associatives

- Sources et modes de financement public
- Dossiers de demande de subvention
- Rapports d'activité et financier

MODULE 5
RESSOURCES HUMAINES
Séance 1
MARDI 28 JANVIER
2020
19h/21h30

• Acquérir les compétences en matière de ressources humaines associatives

- Statut et rôle des bénévoles et des salariés
- Droit et devoir des bénévoles
- Responsabilités civiles et pénales des bénévoles

MODULE 5
RESSOURCES HUMAINES
Séance 2
MARDI 11 FEVRIER
2020
19h/21h30

• Acquérir les compétences en matière de ressources humaines associatives

- La fonction employeur de l'association et les procédés simplifiés de l'emploi

MODULE 5
RESSOURCES HUMAINES
Séance 3
JEUDI 5 MARS
2020
19h/21h30

• Acquérir les compétences en matière de ressources humaines associatives

- Recrutement et fidélisation des bénévoles
- Spécificités des différents acteurs
- Favoriser la participation des bénévoles aux activités et au fonctionnement

MODULE 6
COMMUNICATION
Séance 1&2
SAMEDI 21 MARS
2020
10h/12h30 et 13h30/16h

• Acquérir des compétences en matière de gestion de projet associatif : projet d'activité et événement

- Mise en place d'un projet d'activité ou d'un événement (cahier des charges)
- Elaboration et suivi du budget
- Evaluation du projet/événement
- La communication au sein d'une association sportive
- Les cibles et les différents supports de communication
- Création d'un support de communication
- Les réseaux sociaux



CFGGA

Certificat de Formation à la Gestion Associative

MÉTHODE PEDAGOGIQUE

- Travail de groupes favorisé
- Méthode participative et interactive
- Remise de supports écrits

CONTACT

Comité Régional Olympique et Sportif de Bretagne (CROS Bretagne)

Comité Départemental Olympique et Sportif d'Ille-et-Vilaine (CDOS 35)

Maison des sports - 13b, avenue de Cucillé - 35065 Rennes cedex

Contact : illeetvilaine@franceolympique.com - 02.99.54.67.67

www.le-sport35.com

sport-bretagne.fr



CROS
BRETAGNE



CDOS
ILLE
ET-VILAINE